



Randonner en Haute-Saône

Anne-Marie Odouze

► To cite this version:

Anne-Marie Odouze. Randonner en Haute-Saône. Images de Franche-Comté, 1994, 9, pp.17-20. hal-01016810

HAL Id: hal-01016810

<https://hal.science/hal-01016810>

Submitted on 1 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RANDONNER EN HAUTE-SAONE

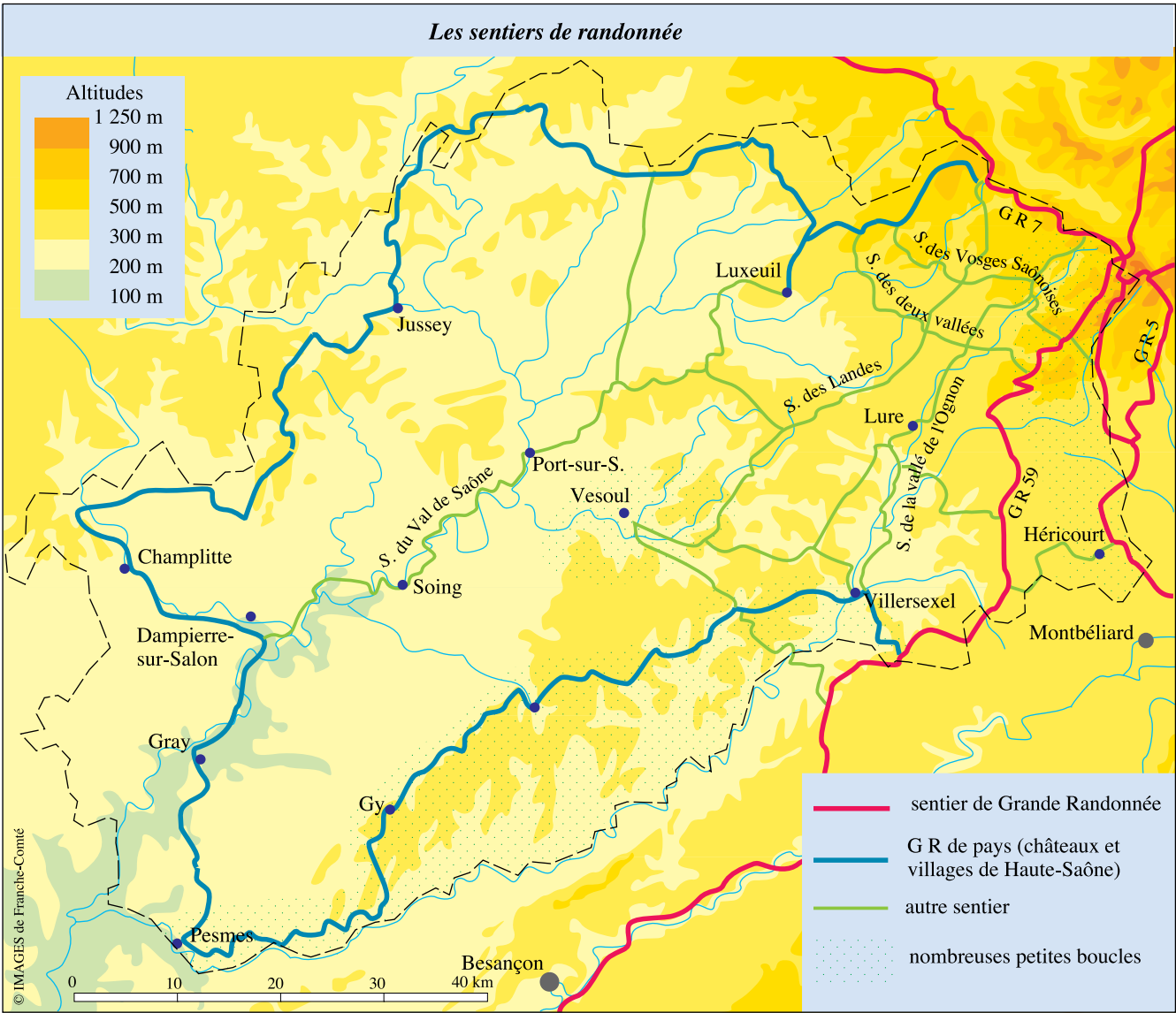
Anne-Marie ODOUZE*

La randonnée se définit comme un loisir, un moyen de découverte et une façon de se maintenir en forme par la pratique de la marche. La randonnée englobe d’autres notions comme l’agrément d’appartenir à un groupe ou encore le sentiment de communier avec la nature, chacun donnant une

valeur subjective et personnelle à cette pratique toujours éloignée cependant du bruit, de la vitesse, de la compétition, à l’opposé du « fun » et du spectaculaire.

La Haute-Saône, département rural, département vert, dispose d’un réseau relativement dense de sentiers de ran-

donnée, fruit de la coopération entre responsables du développement touristique et amateurs de marche, d’écologie, de découverte et de sauvegarde du patrimoine tant naturel qu’issu de l’ingéniosité, du sens pratique et du sens de l’esthétique des hommes de la terre.



*IRADES, Université de Franche-Comté

Des chemins balisés aux multiples attraits

Le sentier de randonnée pédestre est un chemin qui suit un itinéraire balisé ; il débute en un point de départ et conduit vers un lieu précis (sauf s'il décrit une boucle fermée) ; il présente des tronçons de difficultés variées et graduées mais surtout, le sentier doit offrir au promeneur un intérêt de découverte en même temps qu'un exercice purement physique, des possibilités d'exploration sans risques pour découvrir le paysage, la vie sauvage mais également les activités humaines actuelles ou passées. C'est pourquoi il existe une réglementation qui assure à l'utilisateur un balisage sérieux, un entretien minimum, et distingue le « sentier de randonnée » des autres chemins et routes touristiques.

Les premiers sentiers balisés ne faisaient l'objet d'aucune protection juridique particulière ; le bon vouloir des propriétaires privés qui, par simple convention, autorisaient les randonneurs à cheminer sur leurs terres pou-

vaient être sans cesse remis en cause. De nombreuses difficultés pour maintenir ou développer les itinéraires, ont entraîné le mécontentement des associations de randonnée pédestre ainsi que des associations de protection de la nature à l'égard des propriétaires et des communes souvent à la suite d'opérations de remembrement. Devant cette inquiétude grandissante, l'Etat, par deux circulaires interministérielles, en 1974 et en 1977, établit des plans départementaux de randonnée (PDR) dans un souci de préservation des chemins ruraux de randonnée pour éviter leur suppression et réglementer leur aliénabilité.

En 1983, la loi de décentralisation met sous l'autorité des Conseils généraux les PDR devenus PDI (plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée). Désormais, le développement de cette activité de loisirs dépend de l'administration départementale en charge du tourisme

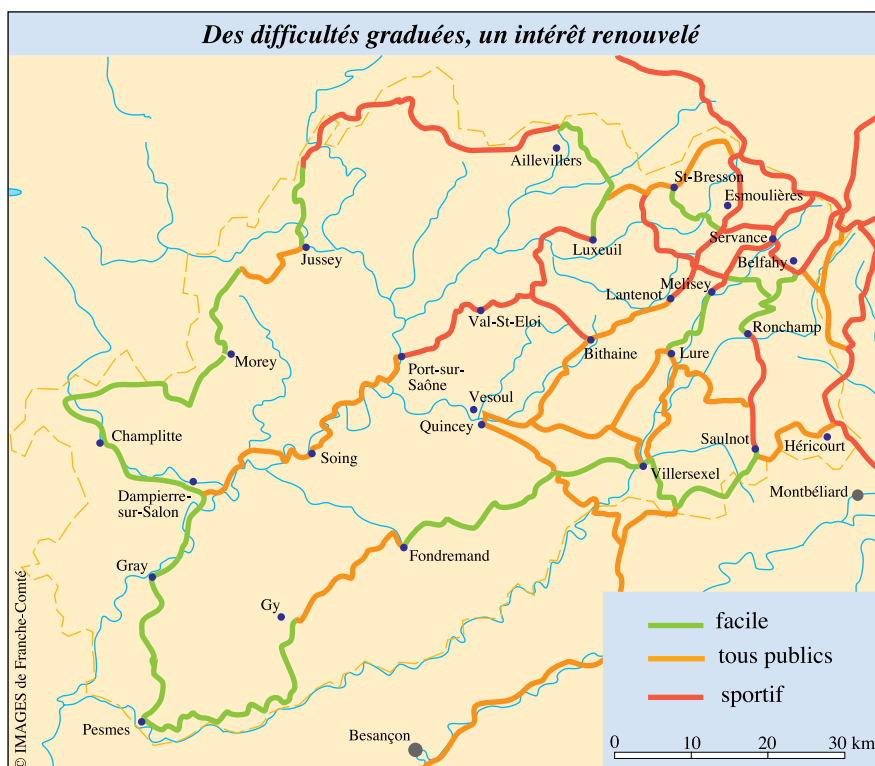
et non plus de la seule bonne volonté des animateurs d'associations sportives ou socio-culturelles.

Grande et petite randonnée

Il existe des sentiers « labellisés » ; ce sont les GR ou sentiers de Grande Randonnée, itinéraires reconnus et balisés depuis longtemps, protégés légalement, entretenus et fréquentés de manière plus ou moins assidue selon les tronçons. Le prestigieux GR 5 relie le Cap Nord à la Sicile (en passant par le Mont Blanc !), il écorne la Haute-Saône dans sa traversée des Vosges avant de rejoindre les crêts du Haut-Jura. Avec ses nombreuses variantes, le GR 5 est le fleuron de la randonnée dans tout l'Est de la France.

Chaque organisme départemental de développement et de promotion touristique se préoccupe de créer et de faire connaître des sentiers de grande randonnée sur le territoire qu'il contrôle : ainsi naissent les GR de Pays. Le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Saône a créé le « GR des châteaux et villages de Haute-Saône » qui forme une vaste boucle, un véritable tour du département par les chemins de terre et les sentes escarpées visitant chacun des pays saônois : du Ballon de Servance à la plaine de Gray en passant par le bassin de Ronchamp, la vallée de l'Ognon, les Monts de Gy et le Pays des Sept Rivières ; du Val de Saône au plateau des Mille Etangs en flânant par la vallée du Salon, les marches du plateau de Langres, les collines et les dépressions des environs de Jussey, la Vôge et le Haut Breuchin.

Des variantes se greffent sur le tracé principal ; elles sont nombreuses aux abords des Vosges, là où les paysages sont plus variés, les points de vue plus pittoresques, le relief plus propice à la découverte : sentier des Vosges saônoises et sentier des Deux Vallées plus « faciles » et plus courts que le GR de



Pays entre Luxeuil et Ronchamp ; sentier des Landes pour flâner sur le Plateau des Mille Etangs.

Les sentiers de « petite randonnée » empruntent des itinéraires courts : la durée de la « balade » est inférieure à une journée de marche, voire une demi-journée ; il n'est pas nécessaire de prévoir hébergement et restauration. Parfois, les petites randonnées forment des boucles autonomes greffées sur un plus grand circuit (autour de Villersexel ou de Pesmes par exemple). Mais ils sont souvent indépendants et se multiplient dans le périmètre des zones plus touristiques (Vosges, vallée de l'Ognon) ou plus dynamiques grâce à leurs associations de « marcheurs » (autour d'Héricourt et Rioz).

La qualité dans la diversité

La fréquentation d'un sentier est conditionnée par les difficultés du tracé, la valeur paysagère des contrées traversées, les possibilités de restaura-

tion et d'hébergement qui jalonnent le parcours. On a choisi d'apprécier les critères de fréquentation par une approche très descriptive des qualités intrinsèques des itinéraires.

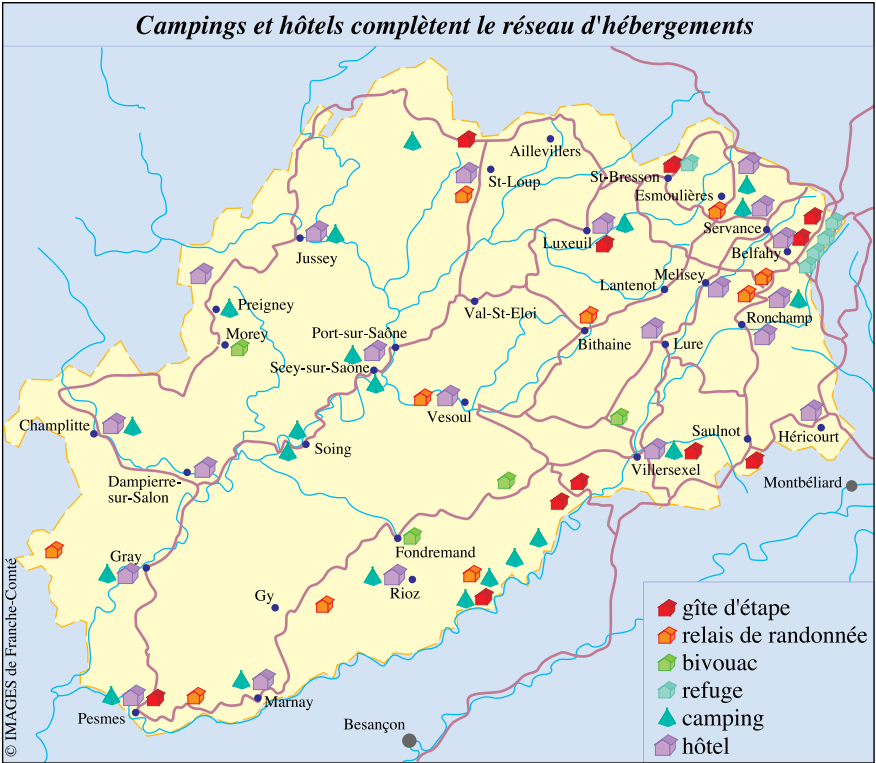
Les caractéristiques les plus souvent recherchées et qui définissent les qualités appréciées par l'ensemble des randonneurs ont été décrites pour chaque tronçon des sentiers de grande randonnée ; le tronçon correspond à une journée de marche, il est borné par les gîtes d'étape ou autres hébergements.

Les descripteurs sélectionnés précisent la difficulté de la marche (dénivelé, pente), son agrément dans l'environnement naturel (passage le long d'un cours d'eau ou d'un étang, à l'abri d'une haie ou en forêt), l'insertion du sentier dans la vie locale (traversée de villages ou hameaux) et les possibilités de découvertes, chemin faisant, du patrimoine tant naturel (grottes, sources) qu'historique (fontaines, chapelles, croix de carrefour).

Les villes ou villages-étapes ont été également notés selon leur taille, leur équipement en services hôteliers et alimentaires, et leur potentiel de richesses touristiques.

Un classement « objectif » des principaux sentiers a pu être dressé au moyen de ces descripteurs qualitatifs. Néanmoins, cette typologie ne permet pas d'expliquer pourquoi tel sentier attire davantage de randonneurs ni pourquoi tel autre semble boudé par les marcheurs qui lui préfèrent une variante. Il faut se souvenir qu'il existe plusieurs catégories de randonneurs : les « accros » de la marche, les « fanas » de botanique ou d'entomologie, les promeneurs dominicaux plus calmes ou plus curieux, mais aussi les familles avec enfants... Chacune de ces catégories constitue une « clientèle » différente, dont les besoins ne sont pas les mêmes. Le randonneur-type est d'abord un marcheur, il préfère les parcours de difficultés variées dans un cadre de pleine nature, en forêt ou en bordure de rivière, il ne craint pas les longues étapes sans rencontrer âme qui vive et apprécie un hébergement spartiate dans un village calme. A l'opposé, les groupes ou les familles recherchent les étapes courtes et faciles aux attraits renouvelés, avec des arrêts dans les villages et les hameaux pour un casse-croûte ou une photo.

En attribuant des valeurs aux critères caractéristiques de chacun des tronçons, il est possible de les comparer entre eux. Lorsque les totaux sont faibles, le tracé convient à tous les publics, on dit que le tronçon est homogène ; en cas de valeurs fortes, il est hétérogène, cette hétérogénéité pouvant être favorable à un marcheur chevronné ou, au contraire, au promeneur qui n'a pas besoin de se dépêcher et qui apprécie la découverte d'un nouveau panorama ou d'un vieux calvaire caché sous la mousse.



Selon le sens de l'hétérogénéité, les tronçons pour marcheur chevronné seront des tronçons à dominante naturelle (Vosges saônoises) tandis que le promeneur optera pour des tronçons à dominante humaine (reste de la Haute-Saône). Les itinéraires à dominante naturelle sont, dans la majorité des cas, des sentiers situés dans les Vosges saônoises, ce qui n'est pas surprenant du fait que ces dernières bénéficient d'un relief prononcé. Ces sentiers sont assez homogènes dans l'ensemble et offrent souvent, outre la qualité des sites et des points de vue, la possibilité de découvrir un patrimoine historique. A l'opposé, l'itinéraire GR de Pays est basé sur l'aspect humain et sur les richesses historiques mais, n'est-ce pas sa vocation première puisqu'il s'appelle : GR des Châteaux et Villages ? Les autres sentiers du département sont généralement des sentiers peu homogènes et tournés vers une clientèle plus familiale. Cependant, il convient d'observer certaines différences : sur le GR de Pays, par exemple, les chemins menant de Villersexel à Champlitte sont plutôt favorables à des randonneurs de type familial alors que pour rejoindre Luxeuil, l'itinéraire convient à des marcheurs plus sportifs.

Les lieux d'étape : le point faible de la randonnée

Il n'est pas simple de connaître la fréquentation des sentiers. Celle des hébergements, par contre, est quantifiable : l'étape étant une nécessité pour tous. Une enquête de fréquentation des hébergements conduite en 1990 a montré que peu de randonneurs pédestres s'y reposent, la majorité des «hôtés» étant cyclo-touristes. Cependant, on peut noter que la plupart des marcheurs qui ont répondu à l'enquête faisaient étape dans les Vosges (Luxeuil, Ronchamp, Villersexel et Col de Croix), région qui est bien la plus largement fréquentée par tous les promeneurs à pied, à cheval, en vélo ou à ski...

Les hébergements spécifiques à la randonnée ne constituent que 6 % de la capacité d'accueil du département. Selon le degré de confort offert, on distingue :

- les gîtes d'étape qui mettent à disposition : coin cuisine, coin repas, dortoir et sanitaires ; ils sont presque tous (sauf un à Fontenois-la-Ville) établis dans les Vosges et la vallée de l'Ognon ;
- les relais de randonnée sont plus sommaires : ils sont «en dur» mais ne comportent pas de cuisine aménagée. Souvent à ces relais sont associés des pâtures et abris pour chevaux. Les vallées de l'Ognon et de la Saône sont les mieux pourvues. Les Vosges n'ont que deux relais, la Vôge un seul ;
- le bivouac n'assure que l'abri (grange ou dortoir aménagé). Il est possible d'y préparer son repas mais sans confort. Tous peuvent accueillir les chevaux ;

– enfin le refuge n'est pas aménagé ; il permet de se reposer gratuitement sous abri. Destinés d'abord aux skieurs, les refuges n'existent que dans les Vosges.

Le sous-équipement de la partie occidentale de la Haute-Saône est corrigé en prenant en compte l'ensemble des hébergements possibles : hôtels, campings, chambres d'hôtes et gîtes ruraux. Les hôtels se trouvent presque tous en ville (Luxeuil, Vesoul, Lure, Gray, Ronchamp, Héricourt...) ; les campings sont plus nombreux et offrent les plus grandes capacités (62 % de la capacité départementale), principalement aux bords des lacs vosgiens et des grands cours d'eau.

Un simple coup d'oeil sur la carte montre que les zones les plus denses en sentiers sont aussi les mieux dotées en hébergements, à savoir les Vosges saônoises et toute la vallée de l'Ognon. Malgré une assez forte capacité d'accueil en hôtels et campings, la basse vallée de la Saône est très mal pourvue en gîtes et relais ; la partie amont du Val de Saône et la Vôge ont des capacités faibles, rapidement saturées de surcroît en période estivale.

De Champlitte à Luxeuil les possibilités d'hébergement sont réduites et généralement de qualité médiocre ; or cette région est fréquentée principalement par des randonneurs en famille, relativement exigeants quant au confort des étapes. Le même constat, moins discriminant, concerne la moyenne vallée de l'Ognon, entre Villersexel et Marnay. Alors que la basse vallée de l'Ognon et surtout les Vosges, dont les hébergements sont plus variés et plus nombreux, peuvent accueillir tous les types de vacanciers, marcheurs ou non, une nette inadéquation existe partout ailleurs entre les sentiers proposés à une clientèle familiale et les modes d'hébergement qui leur sont accessibles. Nous retrouvons là le nœud du problème touristique en zone rurale : définir le client potentiel avant de développer le produit touristique. Là où l'attrait de la nature rejoint le nécessaire développement économique, se croisent les impératifs de la préservation du paysage et du patrimoine avec les obligations de confort des conditions de séjour. Pour favoriser la randonnée il faudra sans doute l'intégrer dans un produit touristique mixte associant non seulement hébergement et itinéraire mais aussi d'autres activités. Tandis qu'un forfait «randonnée-confort» pourrait convenir à une clientèle ciblée vers les « sentiers de qualité » développés à l'ouest et au cœur de l'Île Verte, l'association avec des sports ludiques (équitation, VTT, canoë-kayak et autres loisirs de pleine nature) pourrait contribuer à promouvoir un loisir qui convient à tous les âges et à toutes les conditions sociales.■